

● (1740)

Je me demande si quelqu'un ici voudrait prononcer un verdict de culpabilité contre les six sociétés en cause? Est-ce que les députés d'en face ont déjà mis sur pied un simulacre de tribunal? Les parlementaires de la Chambre des communes vont-ils se substituer aux magistrats du pays? Avons-nous perdu de vue le principe de la justice britannique? Présuons-nous que tous ceux qui ont eu des liens, de près ou de loin avec ce cartel, avec ces tractations prétendument illégales, avec ce prétendu processus de fixation des prix sur le marché intérieur, sont coupables? Aurons-nous au moins la décence d'attendre que les tribunaux prouvent leur culpabilité? Il me semble que c'est un principe de base pour des parlementaires. Avons-nous oublié ce principe pour adopter la même attitude que le représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui bénéficie assez souvent de l'immunité accordée aux députés du Parlement?

Les députés de l'opposition abusent de cette immunité de temps à autre lorsqu'ils laissent entendre que M. Austin, sénateur et sous-ministre, a quelque chose à se reprocher parce qu'il a mis sur pied un cartel parfaitement légal aux termes de nos lois, pourvu que son action vise les marchés internationaux. M. Austin a quitté le ministère en 1974.

Soit dit en passant, lorsqu'on constituait le cartel en 1970, la province d'Ontario avait un profond intérêt dans son succès. Elle n'était pas sur le marché pour acheter de l'uranium; mais elle aussi se préoccupait de ce qui se passait à Elliott Lake. Elle se souciait des répercussions sociales qu'avait la décision américaine sur la vie de milliers d'honnêtes citoyens ontariens habitant à Elliott Lake. Lorsqu'elle finit par avoir besoin d'uranium et lorsqu'elle paya, comme l'a dit le député, des prix anormalement élevés, à certains égards, le député crut bon de dire que ce n'était pas strictement à cause du cartel, car, nous le savons tous, les prix de l'uranium avaient à cette époque-là augmenté de façon spectaculaire dans le monde entier.

Le fait est que les tribunaux sont maintenant saisis de la question. Aucune manigance ni ingérence de quelque sorte n'a empêché l'organisme compétent de faire enquête à la suite de l'accusation de fixation illégale de prix arbitraires portée contre certaines sociétés canadiennes. Après quatre ans d'enquête, l'organisme a jugé que l'accusation paraissait fondée sur une présomption suffisante. Les recommandations qu'a faites l'organisme au ministre de la Justice sont très simples. Je ne suis pas avocat. Il a recommandé que les tribunaux soient saisis d'accusations portées contre ces six sociétés. Six compagnies sont impliquées, je crois.

Le ministre de la Justice n'a pas dévié de sa recommandation. Vous vous imaginez ce qui serait arrivé s'il l'avait fait? Imaginez la colère feinte du député d'Edmonton-Strathcona si nous avions substitué à M. Brown, M. White! Vous vous imaginez ce qu'il dirait? «Oh, ils ne veulent pas de cet avocat et de ses connaissances approfondies, acquises pendant quatre années d'étude du dossier; ils ne veulent pas qu'il ait son mot à dire. Il en sait trop long sur cette affaire ayant consacré quatre ans à l'examen de la documentation qui s'y rapporte. Défaisons-nous de lui et demandons à quelque barbouilleur de papier libéral de le remplacer.» Comment le ministre de la Justice peut-il gagner? Le ministre de la Justice est un homme politique intelligent, c'est un honnête homme.

Des voix: Bravo!

Congé d'été

M. Mackasey: Si le ministre a nommé—ou renommé, si vous voulez—un avocat du nom de Brown, que je défends, bien que je ne l'aie jamais rencontré, c'est parce qu'il a confiance dans la valeur du droit canadien. Il croit aux titres et qualités des avocats. Il n'a pas, comme le prétendent certains députés, appelé quelques-uns de ses amis ontariens. Je vais tout simplement les citer car je n'ai pas de temps à perdre à m'y attarder. Cependant, le ministre a téléphoné aux amis du député de Edmonton-Strathcona, en Ontario et il prétend que certains n'ont jamais entendu parler de M. Brown. Certains d'entre eux n'ont même jamais entendu parler de M. Kilgour.

Des voix: Bravo!

Une voix: Votre temps est écoulé.

M. Mackasey: Je prétends que je suis désavantagé lorsque je dois réfuter certains des arguments de mon ami de Saint-Jean-Est quand il parle de pressions et de scandale. Quelles pressions? Certainement pas celles auxquelles le gouvernement est soumis pendant la période des questions. Certainement pas celles que suscite le sérieux du débat. A quelles pressions le gouvernement doit-il faire face? L'affaire est devant les tribunaux. Quel scandale?

Je défie n'importe qui, dans l'opposition, d'accuser Jack Austin ou des membres du cabinet de ne pas s'être conduits de façon régulière. L'opposition peut jouer à ce jeu-là, elle qui jouit de l'immunité parlementaire. Si les députés veulent préjuger de la décision des tribunaux, grand bien leur fasse. Ce sont eux qui sont d'éminents avocats. Moi, je ne suis qu'un homme bien ordinaire. Ils peuvent dire aux tribunaux qu'ils n'ont pas à les saisir de cette affaire, puisqu'ils vont la trancher lors de la période des questions. Ils vont juger l'affaire ici même, à la Chambre des communes. Ils feront des discours comportant suffisamment de sous-entendus et d'allusions pour bien faire les manchettes et après deux ou trois jours, on ne dira pas qu'ils ont agi de manière irrégulière. Ils auront mal agi.

On me taxera peut-être de désinvolture, mais j'ai toujours souhaité qu'on essaie de trouver un juste milieu dans le Règlement de la Chambre des communes. Ceux dont on cite le nom un peu trop légèrement méritent qu'on répare le préjudice qu'on leur cause. D'une certaine manière, nous devons apprendre à ne pas abuser de l'un de nos privilèges parlementaires.

Nous savons tous comment cela s'est passé, nous connaissons l'immunité dont nous jouissons et dont nous avons besoin pour accomplir notre mission. Je suis habitué au débat; toutefois, il me semble, depuis 20 ans que je suis ici, que trop de gens ont été noircis, diffamés, condamnés, ridiculisés et dénigrés par des sous-entendus, pour que je sois tout à fait à l'aise par rapport au système. Nous nous immunisons et nous nous plaçons au-dessus de la loi quand nous agissons ainsi.

Je reviens à l'histoire du jeune homme que je connaissais dans les années 60, un certain Guy Lord, qui m'était totalement étranger. En effet, un mois plus tard, son père m'a envoyé une lettre pour me remercier que quelqu'un soit intervenu à la Chambre des communes, car j'avais dit que cette honorable personne, ce juriste n'était peut-être pas coupable. Que s'est-il passé? Je me souviens de cette question. Nous avons poursuivi le débat et la suite des événements a effectivement prouvé qu'il n'était pas coupable, mais la presse ne s'est même pas donné la peine de le réhabiliter. Son histoire ne défrayait plus la chronique. En revanche, sa carrière ici avait effectivement été finie. Là où je veux en venir c'est à ceci: